

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé (H/F) de Mission Coordinateur - Projet Station S à la Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur, un emploi de Chargé (H/F) de Mission Coordinateur - Projet Station S, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Fédération et Animation de l'écosystème : mobiliser et animer les acteurs académiques, industriels, et institutionnels impliqués dans le projet sur la Santé Globale à l'échelle de la métropole nantaise.

- Préfiguration de la Structure d'Animation : élaborer une structure légitime, appuyée sur une équipe opérationnelle, représentative de la gouvernance partenariale pour le déploiement du projet.
- Consolidation de l'écosystème d'Innovation en Santé : renforcer les liens entre acteurs du territoire dans les domaines de la biotech, medtech, e-santé, "care", nutrition-alimentation, pour développer une vision et un discours cohérent et partagé sur la Santé Globale à l'échelle de la métropole nantaise.
- Communication et Lobbying : mettre en oeuvre des actions de communication et de lobbying, tant au niveau local que national, afin de promouvoir le projet Station S.

- Pilotage du Projet : préparer et animer les instances de gouvernance et groupes projets. Planifier, programmer, et assurer le reporting tout au long de la vie du projet. Constituer et piloter des groupes de travail ad hoc et coordonner les expertises sur les études de faisabilité, la programmation foncière et immobilière, le montage juridique et financier, la communication, les événements, etc.

Décide,

Article 1 : L'emploi de Chargé (H/F) de Mission Coordinateur - Projet Station S à la Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 444 et au maximum 835, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **04 JUIN 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

10 JUIN 2024.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240604-2024_471dec-AU
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024